



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

***Direction départementale
des territoires et de la mer***

Service eau, risques et nature
Unité prévention des risques naturels et technologiques

Affaire suivie par : SERN/PRNT
Mail : ddtm-sern-prnt@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 62 13

Montpellier, le 09 Juin 2017

Objet : Commune de BRISSAC - Camping 'Le Val d'Hérault' – Fiche de définition des risques naturels ou technologiques prévisibles

Annexe(s) : Carte Aléa inondation – Carte Aléa Incendie de Forêt

L'état des lieux des risques suivant a été effectué au regard des différents documents réalisés à ce jour par, ou à la demande de, l'État à sa date d'élaboration. Il n'est effectué que sur le périmètre du camping tel qu'indiqué en pièce jointe et ne concerne pas ses abords ni ses accès, etc.

Cet inventaire, basé sur le document départemental des risques majeurs (DDRM), élaboré par l'État et dont la dernière mise à jour a été faite en 2012, ne tient toutefois pas compte des risques non-significatifs (aucune déclaration d'arrêté de catastrophe naturelle n'a été à ce jour, par exemple réalisée au titre d'une inondation par remontée de nappes dans le département) ou de ceux dont l'évaluation échoit aux communes (ruissellement pluvial).

De même, le risque d'inondation est défini en faisant abstraction des phénomènes susceptibles d'aggraver les débordements ou submersions (embâcles dans le lit des cours d'eau, ruptures d'ouvrages, érosion des berges, coulées de boues, glissements de terrain suites aux intempéries, déplacement de lit mineur...).

Il revient donc à la commune de compléter éventuellement ce recensement par ses propres connaissances.

A) Risques naturels et technologiques auxquels est soumise la commune

Les risques impactant la commune sont listés dans le tableau ci-après. Au regard de chacun est mentionné le document y faisant référence.

Risque	Documents de référence	Observations
Inondation	DDRM PPRI du 03/08/2007 AZI sur le Bassin versant de l'Hérault Cartographie des EAIP	Dans le DDRM, la commune est classée au niveau de risque Moyen pour le risque inondation par débordement fluvial.
Incendie de forêt	DDRM Aléa global incendie de forêt sur le département	L'ensemble de la commune est classé au niveau de risque Moyen
Mouvement de terrain	DDRM Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles – BRGM Novembre 2005	L'ensemble de la commune est classé au niveau de risque Faible pour le retrait gonflement des argiles, Faible pour la susceptibilité de glissement, Moyen pour la susceptibilité de chute de blocs et Elevé pour la susceptibilité d'effondrement.
Sismique	DDRM Code de l'Environnement – Art. R 563-1 à 8	L'ensemble de la commune est classé en zone de sismicité Faible (2). La réglementation parasismique s'applique uniquement aux bâtiments nouveaux, seules les catégories importantes de bâtiments sont ciblées.
Tempête	DDRM	Toutes les communes de l'Hérault sont touchées, sans niveau de risque particulier
Transport de matières dangereuses	DDRM	TMD par route.

Pour information, depuis la loi de 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, la commune a fait l'objet d'arrêtés de catastrophes naturelles à 9 reprises dont 8 pour Inondations et coulées de boue en octobre 1994, octobre 1995, novembre 1994, décembre 1997, novembre 2008, novembre 2011, septembre 2014, septembre 2015 et 1 pour Tempête en novembre 1982

(Source - <http://macommune.prim.net>)

B) Situation du camping au regard de ces risques

Cet état est réalisé au vu de l'emprise connue à ce jour par la DDTM et jointe à cette fiche.

1) – RISQUE INONDATION :

– Plan de Prévention des Risques d'Inondation - HERAULT HAUTE VALLEE NORD (PPRi) approuvé le 03/08/2007

Le périmètre analysé est hors zone inondable.

– Dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI) sur le Bassin versant de l'Hérault réalisé par la DREAL en septembre 2006 et porté à connaissance de la commune le 5/11/2010 :

Le périmètre analysé est hors zone inondable.

– Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23/10/2007, relative à l'évaluation et la gestion des risques d'Inondation, dite « Directive Inondation » :

Le périmètre analysé n'est pas concerné par un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI).

– Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles :

Le périmètre analysé est hors zone inondable.

– Données complémentaires :

Tableau récapitulatif :

Document	Terrain concerné ?	Type d'aléa	PHE en m NGF	Caractérisation de l'aléa
PPRI HERAULT HAUTE VALLEE NORD	Non	Débordement de cours d'eau	-	
AZI sur le Bassin versant de l'Hérault	Non	Débordement de cours d'eau	-	
EAIP	Non	Débordement de cours d'eau	-	

2) - *RISQUE INCENDIE DE FORET* :

Un incendie de forêt est un feu qui échappe au contrôle de l'homme tant en durée qu'en étendue. L'incendie se développe dans les espaces naturels combustibles tels que bois, forêts, landes, garrigues ou maquis qui représentent 52% de la superficie du département de l'Hérault.

La puissance de l'incendie et sa vitesse de propagation dépendent principalement de l'état de la végétation (teneur en eau du végétal) et des conditions météorologiques (température et vent). Le risque d'incendie de forêt est très fort dans les zones naturelles urbanisées situées à proximité des massifs forestiers méditerranéens.

Si un terrain de camping est situé à moins de 200 mètres d'une zone sensible aux incendies de forêt, il est considéré à « risque d'incendie de forêt ».

Le niveau de risque dépendra ensuite de sa situation par rapport aux vents dominants, de la proximité et du type de végétation ainsi que de la longueur d'interface d'espace sensible au contact du camping.

Le risque incendie de forêt peut évoluer en fonction des types d'occupation du sol successifs à proximité du camping.

Document	Terrain concerné ?	Caractérisation de l'aléa	Observations
Aléa global incendie de forêt sur le département	Oui	Moyen	

Date de prise en compte de l'aléa : 27/11/2007

Le camping du «Val d'Hérault» sur la commune de BRISSAC, est situé à moins de 200 mètres d'espaces naturels combustibles tels que bois, forêts, landes, garrigues ou maquis et est donc considéré à « risque d'incendie de forêt ».

La végétation essentiellement composée de feuillus et de végétation ligneuse basse très inflammable et combustible, entoure le camping principalement sur son périmètre nord et nord-est.

La puissance d'un incendie de forêt pouvant affecter le camping sera donc considérée comme moyenne. Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé réglementaires devront être particulièrement soignés. Le maire pourra porter le rayon de débroussaillage de 50 à 100 mètres.

Les accès devront être sécurisés et bien débroussaillés afin de permettre une évacuation obligatoire rapide en cas d'incendie de forêt et un accès sécurisé pour les services de secours.

Le camping du «Val d'Hérault» sur la commune de BRISSAC est donc considéré à risque moyen d'incendie de forêt.

3) - *MOUVEMENT DE TERRAIN* :

Document	Terrain concerné ?	Caractérisation de l'aléa	Observations
Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles	Oui	Faible	Étude réalisée en novembre 2005 par le BRGM
DDRM	Chute de Blocs	Oui	Pas de connaissance à une échelle inférieure au niveau communal.
	Glissement	Oui	
	Effondrement	Oui	
	Retrait-gonflement des argiles	Oui	Les bâtiments nouveaux sont soumis à des recommandations constructives.

4) - *RISQUE SISMIQUE* :

Document	Terrain concerné ?	Zone de sismicité	Observations
Code de l'Environnement	Oui	Faible (2)	Suivant la nature et leur capacité d'accueil, les bâtiments nouveaux peuvent être soumis à la réglementation anti-sismique.

5) - *RISQUE TEMPETE* :

Document	Terrain concerné ?	Caractérisation du risque
DDRM	Oui	Sans niveau de risque particulier

6) - *TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR ROUTE* :

Document	Terrain concerné ?	Caractérisation de l'aléa	Observations
DDRM	Oui	-	Pas de connaissance à une échelle inférieure au niveau communal.

Liste des annexes :

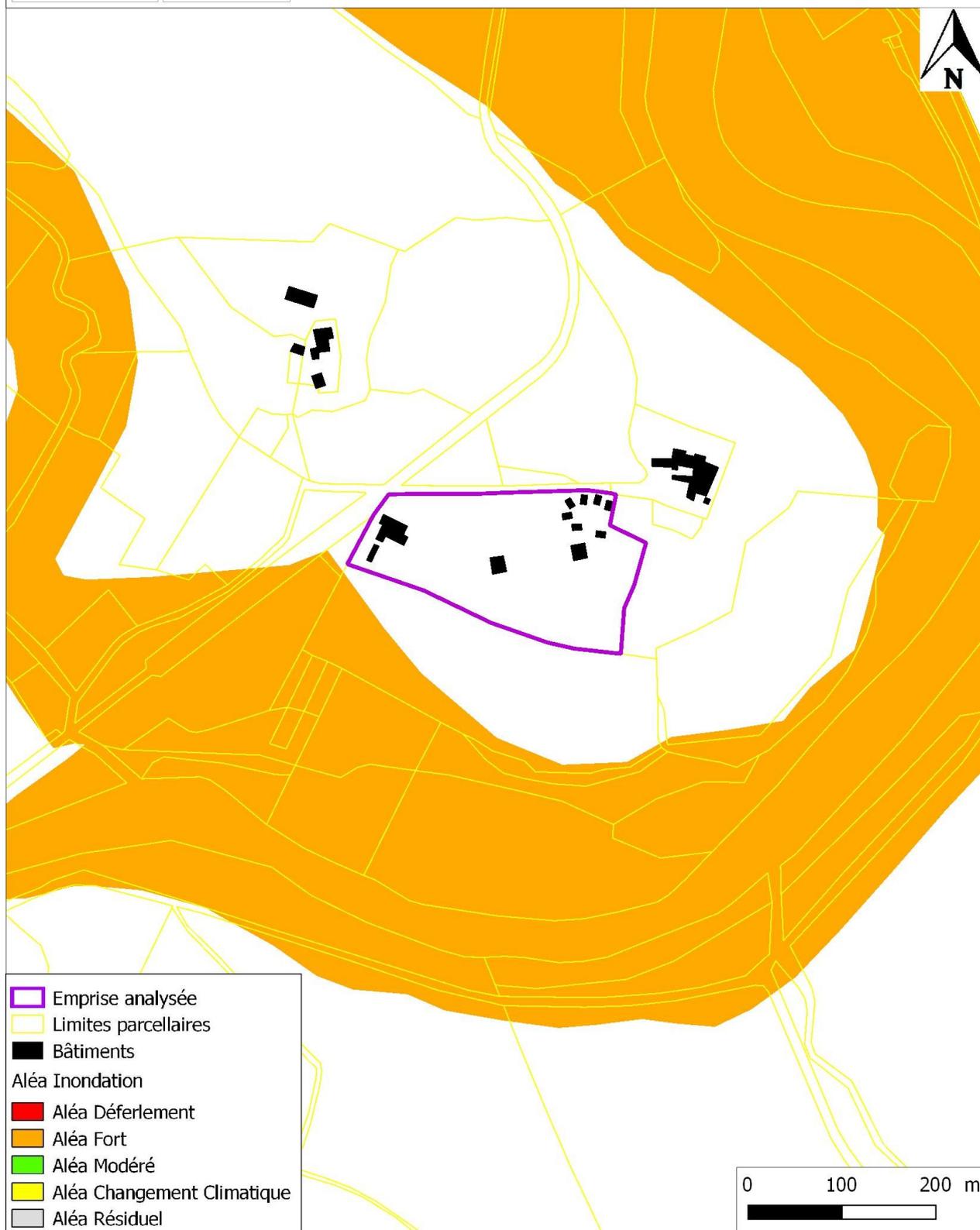
- **Annexe 1 : Extrait cartographique du PPRi approuvé le 3/08/2007**
- **Annexe 2 : Extrait cartographique de l'aléa incendie de forêt**

Date d'établissement de la fiche 30/03/2017	Auteur Nicole LEROY Ingénieur géomaticien 	Contrôle Interne Marie POUILLE Ingénieur Gestion et prévention des risques 	Contrôle Externe Clément ROSSET Responsable QSE 
---	--	---	--



Direction
départementale des
territoires et de la
mer de l'Hérault

Commune de BRISSAC - PRL "Le Val d'Hérault" Aléa inondation - Extrait PPRI approuvé le 03 août 2007





Direction
départementale des
territoires et de la
mer de l'Hérault

Commune de BRISSAC - PRL "Le Val d'Hérault" Aléa Incendie de Forêt

